

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 30 novembre 2022

OBJET : Mandat d'un géomètre pour engager l'enquête et le déclassement d'une portion de voirie à la BERTINIÈRE à céder ultérieurement à M Mme BURRY.

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures et huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

BEVOZ Sébastien, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Solange DOMINGUEZ
GUILLERMET Maria pouvoir à Nicole ROSIER
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Philippe EMIN
LYAUDET Stéphane pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés donc 28 votants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame BURRY, les propriétaires de la parcelle cadastrée section ZK 101 située à la Bertinière souhaitent acquérir la portion de chemin d'accès qui ne dessert que leur propriété. Ce tènement se situe en zone UC du plan local d'urbanisme et représente environ 170 m².

L'estimation de France Domaine en date du 18 janvier 2022 fait état d'une valeur de 2 900 € H.T., soit 17 €/m² H.T. avec une marge d'appréciation de 20 %.

Cette partie de domaine public devra fait l'objet d'un déclassement précédé d'une enquête publique.

Conformément à l'avis favorable de la Commission Travaux-Urbanisme du 16 novembre dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour cette cession, les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de Monsieur et Madame BURRY et de l'autoriser à missionner un géomètre.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **MANDATE** un géomètre qui sera chargé de la division, les frais de géomètre resteront à la charge des demandeurs.
- **DIT** que ce déclassement de voirie sera intégré dans un dossier d'enquête publique global.
- **EMET** un avis favorable pour cette cession au prix de 2 900 € H.T. pour une superficie approximative de 170 m², les frais de notaire restant à la charge de Monsieur et Madame BURRY.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 07/12/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221130-DE-2022-13-08-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022

2022-13-08-2